

MEMOIRE I ATTENTAT DU TRAIN THALYS, AMSTERDAM - PARIS : 5 ANS APRÈS

vendredi 7 août 2020, par [Thémis](#)



Nous adressons nos pensées aux victimes de l'attentat du Thalys survenu le 21 août 2015 à bord du train reliant Amsterdam à Paris.

Muni d'une arme de guerre, Ayoub E. - auteur présumé des faits - aurait eu pour intention de s'en prendre à des passagers, notamment des américains, avant d'être arrêté dans sa tentative par un membre du personnel du transporteur et des passagers.

Fort heureusement, aucune victime n'est décédée des suites de cette tentative d'attentat, même si deux personnes ont été blessées, et de nombreux passagers choqués par l'évènement.

Le possesseur de ces armes de guerre aurait admis avoir adhéré à l'Etat islamique, après avoir plusieurs fois changé sa version des faits. Mis en examen et actuellement en détention provisoire, l'information judiciaire qui s'est achevée en décembre dernier a également retenu l'éventuelle responsabilité pénale de trois autres complices encore en vie, qui ont notamment facilité son retour de Syrie et la prise en possession des armes détenues lors de l'attaque.

Leur procès aura lieu à la fin de l'année 2020, du 16 novembre au 18 décembre à la cour d'assises de Paris spécialement composée. La FENVAC, partie civile à la procédure et représentée par Me Chantal BONNARD, sera présente à l'audience pour assister aux débats et les retranscrire pour les éventuelles parties civiles qui ne pourraient se déplacer sur une aussi longue période.

Nous n'oublions pas.

Crédit photo : Lepoint.